

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL SYNDICAL CINE PARC
du 27 Octobre 2025 – 19h
Saint Gervais sous Meymont
Reconvoqué le 01 Novembre 2025
St Victor Montvianeix (La grange)

**CS CINE PARC – 28 OCTOBRE 2024 – 19h – St Gervais sous Meymont
(Maison du Parc – Atelier haut)**

Reconvoqué le samedi 01 novembre – 19h –

St Victor Montvianeix (la Grange)

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 2

Nombre de délégués représentés : 1

Date d'envoi de la convocation : 28 Octobre 2025

(Lors du Conseil Syndical du 27 Octobre 2025, le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Ciné Parc n'a pu délibérer valablement et a dû être reconvoqué le 1^{er} Novembre 2025 conformément à son règlement intérieur et aux dispositions du Code des Communes)

Présidence : M. Stéphane BLIN

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Garnier

M. Blin

Ont donné pouvoir :

Mme Challet

Absents :

Mmes DeLaender, Ducatteau, Vanderlenne, Daurat, Angély, Fontbonne, Verachten, Ogheard, Missonnier, Béal, Ragonnet, Auriol, Peudevin, Rodriguez, Corre, Dubuis, Mosnier, Pascal, Fayet Brouillat, Le Postec, Guillemette, Dodement, Angély, Chanimbaud, Dulac, Briquet

M. Vernet, Herry, Delabarre, Audoux, Dauphin, Brivadis, Laveroux, Darnat, Maratrat Espeil, Joubert, Lett, Trabouillot, Mongheal, Drillon, Delnard, Sais, Rionnet, Guillot, Tramois, Fayolle, Wimmel

Assistaient à la réunion : M. Jeanpetit

Mme Anne Marie GARNIER assurant le secrétariat



CS CINE PARC – 27 OCTOBRE 2025 – 19h

St Gervais sous Meymont (Maison du Parc – Atelier haut)

Reconvoqué le 01 novembre à 19h à St Victor Montvianeix (la grange – le bourg)

ORDRE DU JOUR

► MOT D'ACCUEIL

► PRESENTATION DES EXCUSES

► APPROBATION P.V. CS MARS 2025

► BILAN D'ACTIVITE ET BUDGETAIRE - OCTOBRE 2025

► DELIBERATIONS :

Finances

1) • Demande de subvention DRAC 2026 :

- Diff. et animations – 7 500 €
- Jeune public hors scolaire – 2500 €
- Ecole & Cinéma 2026 – 4 500 €
- Maternelle au Cinéma 2026 – 4 500 €

2) • Demande de subvention Conseil Départemental Puy-de-Dôme 2026 – 14 500 €

3) • Demande de subvention Conseil Régional 2026 – Projet cinématographique itinérant - 10 000 €

4) • Demande de subvention Conseil Régional 2026 – Médiations au cinéma : 17 000 €

5) • Décision Modificative du BP 2025 pour entretien véhicules

Ressources Humaines :

6) • Renouvellement de la convention Retraite avec le CDG 63

Vie du Syndicat :

7) • Tarifications 2026 - Billetterie

8) • Tarifications 2026 – Prestations

► QUESTIONS DIVERSES

- Modification des statuts
- Mise en place des tickets restaurants
- Mise en place du contrat collectif santé
- Calendrier 2026
- Plein air 2026
- Plateforme covoiturage
- Prochains conseils syndicaux

► COLLATION offerte par Ciné Parc

→ **MOT D'ACCUEIL**

→ **PRESENTATION DES EXCUSES**

→ **APPROBATION COMPTE RENDU CS 25 MARS reconvoqué le 06 avril 2025**

→ **BILAN D'ACTIVITE – OCTOBRE 2025**

► Au 22 octobre 2025, nous avons réalisé **19 276 entrées** contre 20 384 sur la même période en 2024, et 18 554 en 2019 année de référence avant COVID, soit une baisse de 1108 entrées soit ↓ 5% à 2024 (↓ de 6% au niveau national) se répartissant comme suit : **7 902 entrées** en séances soirées et spéciales (41%) (↓ 0.4%) ; **1 922 entrées** en jeune public hors scolaire (10%) (↑ 2%) ; **9 452 entrées** scolaires (49%) (↓ 10 %)

► Le Directeur de Ciné Parc a été nommé membre de la commission Art et Essai qui attribue les subventions aux salles de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour 3 ans.

→ **BILAN FINANCIER – OCTOBRE 2025**

La situation au 01/10/25 est la suivante :

En FONCTIONNEMENT :

Pour une budgétisation de **470 490.04 €** :

- Les Dépenses réalisées sont de **284 270.92 € (60 %)**
- Les Recettes réalisées sont de **386 687.90 € (82 %)**. *Il reste à venir le versement des subventions DRAC et du CNC*
- **L'EXCEDENT** de fonctionnement actuel est donc de **+ 102 416.98 €**

Nous avons une avance de + 123 252.17 € début 2025

L'estimation à la fin de 2025 sera la conservation d'une avance pour 2025 avec toutefois une érosion de l'excédent.

En INVESTISSEMENT :

Pour une budgétisation de **173 992.32 €** :

- Les Dépenses réalisées sont de **6 489.48 € (achat matériel) (4%)**
- Les Recettes réalisées sont de **173 992.32 € (100%)**
- **L'EXCEDENT** d'investissement actuel est donc de **+ 167 502.84 €**

Pour info le coût d'un appareil de projection sans serveur est de 22 000 € environ (le serveur 10 000 €).

→ **SEANCES AVEC ANIMATIONS**

On peut considérer encore une fois un **bon bilan en terme d'animations** cette année : 100 animations sur l'année (soit en moyenne 8 animations par mois). Discussions, Rencontres, Ateliers, Ciné Concert...

► **Dossier Animation 2025 (mis à votre disposition)**

► **Adhésion à Mèche Courte** nous permettant de bénéficier de courts-métrages en première partie (Sauve qui Peut ayant arrêté d'en proposer).

► **Renforcement de l'aide Art et Essai (En 2025 : 37 653 € / En 2024 : 31 946 € soit une hausse de 18%)**

→ **PRESTATIONS & SEANCES PLEIN AIR**

Afin de diversifier nos propositions et nous permettre un apport financier supplémentaire nous avons privilégié le développement de projections en extérieur.

Il avait donc été décidé de sacrifier une séance soirée pour nous permettre d'assurer une séance plein air. L'idée était de faire en sorte que chaque commune du circuit puisse bénéficier d'au moins une séance soirée pendant l'été.

Juillet-Août 2025 :

25 séances (28 en 2024)

- **6 séances plein airs** dans les communes adhérentes et conventionnées
- **5 séances** dans des lieux patrimoniaux de **la Vallée du Haut Allier : Ciné Parc** Prestataire officiel du festival **Un écran des Etoiles**
- **14 séances plein airs** dans des communes diverses (Loire, Allier, Haute-Loire, Puy de Dôme)

1 seule séance / 25 a été reportée en salle en raison de la météo.

Une **très belle fréquentation** : d'une petite centaine à 610 au château de Randan (record absolu tous plein airs confondus)

Les organisateurs étaient tous ravis, et la plupart nous ont déjà ressollicités pour 2026.

Ces actions nous ont permis de récolter **une vingtaine de milliers d'euros nets environ.**

→ **PREVISIONS 2026**

► **Suivi du travail de la nouvelle médiatrice Cinéma recrutée en septembre 2024 :** dispositif Régional - nous permettant de travailler sur des actions que nous n'étions pas en capacité de développer en raison de notre effectif (renforcement des actions fragiles, travail vers les 15-25 + les publics empêchés notamment).

► **Bilan de la plateforme de co-voiturage pour l'année 2025** (avec l'association régionale : l'ACRIRA)

► **Mise en place du partenariat avec les Archives départementales 63 (la convention est en cours de signature en octobre 2025)** afin de pouvoir diffuser du film patrimonial en première partie des films ciné d'actualité.

► **Toutes les actions récurrentes auprès des différents publics**

► **Renouvellement du Conseil Syndical**

→ **DELIBERATIONS**

• **FINANCES**

Affaire 1 : Demande de subvention DRAC Auvergne-Rhône Alpes 2026

- **7 500 €** dans le cadre de l'opération « Diffusion et animation autour du 7è art en milieu rural » - Projets à dominante adultes
- **2 500 €** dans le cadre des projets jeune public en hors temps scolaire
- **4 500 €** pour la coordination du dispositif d'éducation à l'image « Ecole et Cinéma » pour le département du Puy-de-Dôme
- **4 500 €** pour la coordination du dispositif d'éducation à l'image « Maternelle au cinéma » pour le département du Puy-de-Dôme

Affaire 2 : Demande de subvention Conseil Départemental Puy-de-Dôme 2026

- **14 500 €** dans le cadre de l'opération « Organisation d'actions et d'animations autour du cinéma sur le territoire du Parc Naturel Régional Livradois-Forez »

Affaire 3 & 4 : Demande de subvention Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes 2026 :

- Aide au fonctionnement du projet cinématographique itinérant 2026

- **10 000 €** dans le cadre des activités 2026 du circuit itinérant Ciné Parc

-Appel à projet Médiateurs du cinéma 2026

- **17 000 €** : L'aide portera sur la troisième année des activités de médiation cinéma

Affaire 5 : Décision Modificative du Budget Prévisionnel 2025

- Dépenses sous estimées pour l'entretien des véhicules : besoin de **1000 €** supplémentaires sur le compte 61551 (Entretiens et réparations sur matériel roulant) pris sur le compte 6478 (Autres charges sociales diverses) de **500 €** et le compte 6188 (Autres frais divers) de **500 €**.

• RESSOURCES HUMAINES

Affaire 6 : Renouvellement de l'Adhésion au service Retraite du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

- Nécessité d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

À compter du 1^{er} janvier 2026, cette cotisation est fixée à :

Nombre agents CNRACL	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 3 ans 2026/2028	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 2 ans 2027/2028	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 1 an 2028
1 à 4	85,00 €	127,50 €	255,00 €

• VIE DU SYNDICAT

Affaire 7 : Tarification billetterie 2026

► Billetterie publique :

- Les tarifs restent inchangés : 5.50 € tarif normal / 3.50 € tarif réduit / Carte d'abonnement : 45 €
- Rajout dans l'intitulé du tarif réduit : Minimas sociaux et **Personne porteuse de handicap et son aidant**

► Billetterie scolaire : Les tarifications restent inchangées.

Affaire 8 : Tarification prestation 2026

- Pas de modification de la tarification sauf pour le coût des ateliers d'animation afin de permettre aux structures scolaires ou autres qui n'ont pas de gros moyens financiers de pouvoir en bénéficier :
 - Actuellement le tarif est de 50 € de l'heure + 15 € de mise à disposition de matériel (dans le cadre de la malette pédagogique) + Frais de carburant (au tarif administratif en vigueur)
 - Nous faisons la proposition de :
 - 50 € pour une demi-journée dans le cadre scolaire ou dans le cadre des communes adhérentes et conventionnées.

- Suppression des 15 € de mise à disposition du matériel
- Maintien des frais de carburant (au tarif administratif en vigueur)

Forfait possible suivant projet

→ QUESTIONS DIVERSES

• Suite sinistre véhicule

Suite au violent orage de grêle de juin dernier, un véhicule Ciné Parc (Jumpy) a été endommagé. L'assurance prévoyait sa destruction compte tenu du montant des frais de carrosserie à prévoir qui était plus élevé que la valeur du véhicule. Nous avons fait un autre choix, celui de le conserver en l'état sachant que le véhicule avait 60 000 km et fonctionnait très bien. L'indemnité de l'assurance nous a donc été proposée à 7 100 €.

• **Modification des statuts** à prévoir sur les deux derniers Conseils, afin de repartir sur de nouvelles bases avec la nouvelle équipe (2 délégués par communes au lieu de 4 avec un délégué titulaire et un suppléant et vote pris en compte avec une procuration même si pas présent).

• **Mise en place des tickets restaurants** : Jusqu'à présent les agents de Ciné Parc bénéficiaient de tickets restaurants via le COS du Parc. Cette option n'est plus envisageable à partir de janvier 2026. Pour que les agents puissent continuer de bénéficier de cet avantage social, il est nécessaire que Ciné Parc contracte directement avec une société qui gère cela. Les membres du Bureau sont favorables à ce que les agents puissent conserver cet avantage social. Chaque agent pourra bénéficier d'une carte donnant droit à 1 ticket par jour ouvré travaillé. Les tickets ayant une valeur fiduciaire de 8 €, cela représente en gros 8 800 € par an d'achat de tickets dont au minimum 50% est pris en charge par l'employeur. **Les membres du Bureau proposent une prise en charge de 60%.** La société Up ! a été contactée, les frais de gestion proposés restent minimes (15 € HT). Il est nécessaire toutefois avant sa mise en place, qu'une proposition de délibération soit envoyée au CST qui doit le valider pour qu'ensuite il puisse être proposé et validé en Conseil Syndical.

Ceci n'enlève rien au fait qu'une adhésion au COS du Parc reste nécessaire pour que les agents de Ciné Parc continuent de bénéficier des actions du COS (animations, spectacles, arbre de Noël, voyage...). L'adhésion qui était de 300 € par agent, risque de diminuer un peu.

• **Mise en place du contrat collectif santé** via le Centre de gestion. Au 1^{er} janvier 2026 chaque collectivité doit pouvoir proposer à ses agents des éléments de protection santé. Ciné Parc va devoir soumettre au CST avant le 07 novembre une proposition de délibération sur le choix qu'a pris la collectivité sur ce sujet : assurance collective négociée par le CDG 63, montant de participation aux frais du contrat collectif par agent (15 € brut minimum par agent soit 75 € pour les 5 agents = 900 € par an)... **Proposition des membres du Bureau : 20 € par agents.**

- **Calendrier 2026 :**

Il a été envoyé par mail dans toutes les mairies et auprès de tous les délégués merci de bien vouloir faire en sorte que vous nous fassiez part de difficultés concernant la disponibilité de la salle suffisamment à l'avance (au pire 8 semaines auparavant) pour que nous puissions proposer une alternative. Sinon la séance sera annulée.

Merci aussi de nous informer si des modifications ou des travaux sont prévues dans vos salles ou que vous avez des difficultés particulières (problème chauffage, accessibilité à la salle...). N'oubliez pas que nous sommes un utilisateur régulier de vos salles, et que ne pas nous informer peut nous porter préjudice.

Le calendrier des séances estivales va varier en fonction des séances plein air qui seront calées. Fin mai toutes les séances extérieures doivent être transmises au CNC donc nous aurons la vision la plus juste seulement à cette période.

- **Plein airs 2026**

Les créneaux réservés sont de **fin juin - début juillet au 14 août** inclus : Si certains d'entre vous en souhaitent, ne pas trop tarder pour caler vos dates.

- **Plateforme co-voiturage :**

Ciné Parc s'était positionné comme partenaire pour les phases de test de la plateforme finalisée par l'association régionale l'ACRIRA. Je rappelle qu'il avait été décidé que les spectateurs qui s'inscriraient sur la plateforme pour assurer du covoiturage (en tant que conducteur ou passager) seraient bonifiés par l'octroi d'une exonération lors de leur 2^e trajet puis au 10^e trajet. Pour 2025, et pour inciter les salles participantes à rester pour continuer le test, les frais des salles participantes ont été de **150 €** pour l'année alors qu'elles avaient été annoncées pour le double. Malheureusement, les spectateurs ne se sont pas appropriés l'outil et au niveau Régional la réussite n'est pas au rendez-vous. Un point sera établi avec l'ACRIRA prochainement à ce sujet afin de faire le bilan de l'action au niveau régional et de décider de la suite à donner.

- **LE PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL :** Proposition au **lundi 02 FEVRIER 2026 à 19h la maison du Parc (report au 06 février à 19h à St Jean d'Heurs si le quorum n'est pas atteint)** afin de voter les **orientations budgétaires** et la **modification des statuts**. La proposition d'un autre Conseil est envisagé le **lundi 09 MARS 2026 (report au 14 mars à St Victor Montvianeix si le quorum n'est pas atteint)** puis le renouvellement de l'exécutif de Ciné Parc à l'issue des élections municipales.

- **Collation offerte par Ciné Parc**

→ REMERCIEMENTS

Fin de la réunion à 20h

Le Président,
Stéphane BLIN

Le Secrétaire de séance
Anne Marie GARNIER